

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 06 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 06 Avril à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. *Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michèle POTIER, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN.

Absents excusés : Hubert PRIVÉ Pouvoir donné à Philippe Obadia

Secrétaire de séance : Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

M. le Maire ouvre son 37^{eme} conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délibérations
- Examens des devis
- Présentation et vote du budget primitif de la commune 2018
- Approbation du programme d'investissement 2018
- Vote des subventions 2018
- Fixation des taux d'imposition 2018
- Questions diverses

M. le Maire demande aux membres du conseil présents de rattacher les sujets suivants :

-Délibération pour la redevance d'occupation du domaine public due par ENEDIS

Le conseil est unanime.

-Délibération sur les modifications apportées au projet PLU et sur son projet d'approbation par l'INSE.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Il est donné lecture du dernier compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 16 mars est adopté à l'unanimité des membres présents.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Il est donné lecture de la proposition du budget primitif 2018 présentant un équilibre budgétaire.

En section de fonctionnement : 437 429.93 €

En section d'investissement : 413 135.43 €

Le programme d'investissement pour cette année est le suivant :

DESIGNATION DES TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	Subvention Départementale	Subvention FISAC	Emprunt	Observation
Acquisition Licence IV			3000.00				
Acquisition Restaurant			115 000.00	26 000.00	23 000.00	200 000.00	
Acquisition Fonds de Commerce			63 000.00				
Frais de notaire			6490.00				
Agencement de la devanture, Accessibilité PMR du restaurant			18 300.00				Estimatif
Aménagement carrefour	APPEL D'OFFRES LANCE	48 642.50	58 371.00	7625.00			Estimatif
Terrasse restaurant	APPEL D'OFFRES LANCE	6 325.00	7590.00				Estimatif
Frais d'ingénierie	CONSEIL DEPARTEMENTAL		4 950.00				

Radar pédagogique	ELANCITE		2 166.00				
Espace cinéraire	MUNIER COLUMBARIUMS	5 798.49	6 958.19				
Vidéo surveillance	CENSIER SASU VERNEUIL	2 143.00	2 186.00				
Karcher	LECLERC VERNEUIL	718.80	862.56				

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2018.

Considérant que le budget primitif 2018 de la commune s'équilibre,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition à leur niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide de reconduire les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2018 ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 7.28 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.70 %

Le produit attendu des taux pour 2018 s'élève à **86 852 €**

Il est indiqué que suite au passage à la fiscalité professionnelle unique de toutes les communes membres de l'INTERCO SUD EURE au 01.01.2018, la communauté de communes perçoit la part revenant pour chaque commune qui sera compensée par le versement d'une attribution de compensation calculée au moment du passage en FPU. Son montant est de **152 584 €**

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2018

Comme chaque année, le Conseil accorde une subvention à des associations reconnues d'utilité publique en donnant la priorité à celles qui ont une mission caritative ou médicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de voter une subvention aux demandes présentées.

Après avoir présenté le budget prévisionnel 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le programme d'investissement

-APPROUVE le budget ainsi présenté.

DELIBERATION POUR LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ENEDIS

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil sur le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites sur l'année N-1 permettant d'escompter en année N une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait la perception de cette recette.

Il propose au Conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- D'en fixer le modèle de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur l'année considérée.
- Autorise le SIEGE à percevoir directement sur cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport

et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à ladite redevance. Ces recettes correspondantes au montant de la redevance perçu seront inscrites au compte 70323.

DELIBERATION CONCERNANT LES MODIFICATIONS DU PROJET DE PLU :

Le conseil à l'unanimité émet un avis favorable sur les modifications apportées au projet de PLU et sur son approbation par l'INSE à l'occasion du conseil communautaire du 11 avril 2018.

Contrôle buts : Gilles Martin fait part que les buts de la Prairie devront être contrôlés tous les 2 ans au moyen d'un test de charge.

Un devis a été demandé auprès d'AD'HOC s'élevant à **631.80 € HT**. Compte tenu des impératifs de délai, il est décidé à l'unanimité de retenir la prestation d'AD'HOC.

La Ste AD'HOC sera mise en concurrence la prochaine fois.

DEVIS DE JOEL TRANCHANT :

Il est présenté le devis pour l'entretien des espaces verts, des parterres et de la taille des arbustes pour l'année 2018 d'un montant de 12 211.20 € TTC qui est retenu à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Il est présenté le devis pour l'achat d'un Karcher d'un montant de **862.56 € TTC** retenu à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Questions diverses

- la livraison et l'installation des meubles d'archives se feront la semaine 15.
- l'installation du columbarium est fixée à la semaine 15.
- M. le Maire fait part du mécontentement d'une habitante La Belle Epine suite à l'élagage des arbres de la place de ce lotissement. Le Conseil à l'unanimité ne souhaite pas donner suite et confirme le très bon travail de l'entreprise GARNIER.
- Aménagement prochain d'un terrain de pétanque et de volley à la Prairie.

Auberge des Barils : Nous avons reçu un éventuel repreneur sérieux et expérimenté qui semblerait être très intéressé par le projet. A suivre...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE 18/05/2018 à 20 H